

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 13 mars 2023

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi treize mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 06 mars 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 21
- Votants : 28

Présents : Y. LE BRIAND – L. CAMARA – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – P. LOUISON – M. GAMINETTE – M. ISSA – M. SOILIH – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – L. JACQUEMIN – S.L. DIARRA – I. KEDDOU – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY – F. MAHFOUD représentée par I. KEDDOU – M. AUBRY représentée par A. ABOUDOU – R.M. THUILOT représentée par L. CAMARA – S. GHENAIM représentée par Y. LE BRIAND – N. KENYA représentée par K. OUKBI – O.C. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

Délibération N° DEL – 2023 – 022 : Compte Administratif 2022 – Budget Annexe AFUL de la rue Renoir

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2022,

Vu le compte administratif 2022 du budget annexe AFUL de la Rue Renoir présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Commission Ressources du mercredi 08 mars 2023,

Considérant que Monsieur Le Maire a quitté la séance,

Considérant que le vote se déroule sous la présidence de Madame Yveline Le Briand,
 Première adjointe.

Délibère, et,

Approuve le compte administratif 2022 du budget annexe AFUL de la Rue Renoir dont
 les résultats s'établissent comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE N
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		A	G	= G-A
	Section d'investissement	0,00 €	7 293,16 €	7 293,16 €
		B	H	= H-B
		+	+	
RESULTAT REPRIS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement (002)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		C (si déficit)	I (si excédent)	= I-C
	Section d'investissement (001)	0,00 €	56 772,35 €	56 772,35 €
		D (si déficit)	J (si excédent)	= J-D
		=	=	=
TOTAL (réalisations + résultats repris)	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		= A+C	= G+I	= (G+I) - (A+C)
	Section d'investissement	0,00 €	64 065,51 €	64 065,51 €
		= B+D	= H+J	= (H+J) - (B+D)
	TOTAL CUMULE	0,00 €	64 065,51 €	64 065,51 €
	= A+B+C+D	= G+H+I+J	= (G+H+I+J) - (A+B+C+D)	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		E	K	= K-E
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		F	L	= L-F
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	= E+F	= K+L	= (K+L) - (E+F)	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		= A+C+E	= G+I+K	= G+I+K - (A+C+E)
	Section d'investissement	0,00 €	64 065,51 €	64 065,51 €
		= B+D+F	= H+J+L	= (H+J+L) - (B+D+F)
	TOTAL CUMUL	0,00 €	64 065,51 €	64 065,51 €
	= A+B+C+D+E+F	= G+H+I+J+K+L	= (G+H+I+J+K+L) - (A+B+C+D+E+F)	

Le résultat net global est donc de 64 065,51 euros.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote pour : 23

Vote contre : 2 (K. OUKBI, N. KENYA)

Abstention : 3 (S. GIBERT, C.O. N'DIAYE, J. BOUBENDIR)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le

24 MARS 2023

Transmis en Préfecture le

24 MARS 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le



ID : 091-219102860-20230313-DEL_2023_022-DE

